



Délibération
N° 2020-040

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

**ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA**

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE D'UNE PORTION DE 92 M² DE LA PARCELLE AB 86

Date de la convocation : 27/05/2021

SEANCE DU 01 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le premier juin à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles,

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FILIPPI Augusta.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 15

Absents : 2

Représentés : 6

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Vu les articles L1111-1 et L1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'Article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2009 autorisant le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la conclusion amiable des acquisitions d'immeubles situés au lieu-dit Strada Vecchia ;

Vu les accords écrits des propriétaires,

Vu le document d'arpentage dressé le 25 mai 2021 par le Cabinet Renucci,

Madame le Maire propose à l'Assemblée Communale, dans le cadre de la politique d'acquisitions foncières menée par la Commune pour requalifier le centre-bourg de la Strada Vecchia, d'acquérir une portion de 92 m² de la parcelle AB 86 située à l'entrée sud de Pietranera.

Accusé de réception
02B-212003057-20210601-00802021-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021



Des discussions ont été engagées depuis plusieurs années avec les propriétaires Mmes SALADINI Martine et Colette. La Commune a obtenu un accord écrit, le 1^{er} mars 2019. Le Conseil Municipal a déjà délibéré le 8 mars 2019 mais en raison d'une erreur matérielle, il convient de se prononcer à nouveau sur cette acquisition.

L'acquisition de la portion de 92 m² de la parcelle AB 86 va permettre d'assurer la mise en sécurité du croisement du chemin de la Strada Vecchia avec la RD 80 au niveau de la supérette.

Considérant le prix fixé par le Service des Domaines,

La superficie étant de 92 m², son prix est fixé à 4 800,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'une portion de 92 m² de la parcelle AB 86 et d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions: 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le projet d'acquisition de la portion de 92 m² de la parcelle AB 86 pour un montant de 4 800,00 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition et à désigner un notaire
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021. Opération 1401.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210601-00802021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021